

Charte d'utilisation de l'espace multimédia et de la ludothèque (prêt des jeux uniquement sur place)

A la Médiathèque de Jeumont

Qui peut bénéficier de l'espace multimédia ? Tout adhérent à partir de 10 ans (en dessous de 10 ans, l'enfant doit être sous la surveillance d'un adulte dans la salle ou pour la manipulation de la tablette.)

Quoi ? - 6 consoles de jeux (2 Xbox 360 kinect, 1 PS3 et 3 PS4)

- 5 iPads

- 5 PC avec connexion internet et interface linux



Quand et à quelle fréquence ? :

- 1h/jour

- Aux heures d'ouvertures de la médiathèque sauf utilisation de la salle de jeux vidéo pour d'autres manifestations

Comment ?: L'usager a besoin d'un identifiant et d'un mot de passe pour la connexion internet (informations à la banque d'accueil). Pour avoir accès aux iPads et consoles de jeu, la carte du lecteur est mise en dépôt à l'accueil le temps du prêt du matériel.

Qui peut bénéficier de la ludothèque ? Toute personne inscrite à la médiathèque (en dessous de 8 ans, l'enfant doit être sous la surveillance d'un adulte). La carte de lecteur sera déposée à l'accueil durant la durée du prêt du jeu. Si l'affluence à la médiathèque est forte, le prêt se limitera à 2 jeux consécutifs dans la journée.

Autorisation parentale

	La Callin
Je soussigné (nom, prénom du parent)	
Domicilié(e) à :	
Représentant légal de : (Nom, prénom de l'enfant)	
Autorise mon enfant à consulter (à cocher si vous êtes d'accord) :	
- les consoles de jeux (PS3, PS4, Xbox) (à partir de 10 - les iPads (à partir de 10 ans) - Internet (à partir de 10 ans) - les jeux et jouets de la ludothèque (à partir de 8 ans	ans)
Enfin, je m'engage à ce que mon enfant :	documents
Droit à l'image : des photos et des vidéos de votre enfant peuvent être prise de la médiathèque ou la presse, nous nous réservons le droit d'utiliser ces s supports pour illustrer des documents d'informations (blog, expo photos, flyer	images sur tous
<u>En cas de refus de votre part</u> , signalez-le à chaque atelier, manifest participeront vos enfants !	ation auxquels
A Jeumont le//	
Signature du représentant légal du mineur (précédée de la mention « lu et appr	ouvé ») :